



*Garderie périscolaire, cantine
et accueil de loisirs*

Dossier familial

Vous pouvez régler vos prestations en

*CESU (Garderie et Accueil de loisirs)
ANCV, Ticket CAF (Accueil de loisirs)*

Les dossiers sont à déposer avant le 5 juillet 2024

A la Mairie

DOSSIER RESIDENCE FAMILIALE

Parent 1 : **Autorité parentale :** Oui Non

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à Dépt : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tél fixe :/...../...../...../..... Liste rouge : Oui Non

N° de tél portable :/...../...../...../.....

Organisme versant les prestations familiales : CAF MSA Autres

N°Allocataire : Quotient familial :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

N° de téléphone professionnel :

Adresse mail :

Parent 2 : **Autorité parentale :** Oui Non

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à Dépt : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tél fixe :/...../...../...../..... Liste rouge : Oui Non

N° de tél portable :/...../...../...../.....

Organisme versant les prestations familiales : CAF MSA Autres

N°Allocataire : Quotient familial :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

N° de téléphone professionnel :

Adresse mail :

Situation familiale

Situation familiale : Marié(e) Veuf(ve) Pacsé(e) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale Célibataire

Si séparé : lieu d'habitation de l'enfant Parent 1 Parent 2

Facturation Parent 1 Parent 2

Nombre total d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Enfant(s) de la famille scolarisé(s) à CHEMAZÉ

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant bénéficiaire de l'AEEH

INSCRIPTIONS

Cantine

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
Classe à la rentrée 2024	Classe à la rentrée 2024	Classe à la rentrée 2024	Classe à la rentrée 2024

Mon enfant mangera tous les

Jours	Jours	Jours	Jours
Semaines paires	Semaines paires	Semaines paires	Semaines paires
Semaines impaires	Semaines impaires	Semaines impaires	Semaines impaires
Autres	Autres	Autres	Autres

Mon enfant mangera irrégulièrement

--	--	--	--

Dans ce cas, je m'engage à inscrire mon enfant au plus tôt en utilisant le portail familles (voir la fiche informative ci-jointe)

Garderie

Votre enfant fréquentera-t-il l'accueil périscolaire (garderie) en cours d'année ?

<i>oui</i>		<i>oui</i>		<i>oui</i>		<i>oui</i>	
<i>non</i>		<i>non</i>		<i>non</i>		<i>non</i>	

Transport scolaire

Votre enfant prendra-t-il le bus scolaire ?

<i>oui</i>		<i>oui</i>		<i>oui</i>		<i>oui</i>	
<i>non</i>		<i>non</i>		<i>non</i>		<i>non</i>	

Règlement

Chèque - A l'ordre du Trésor Public

Prélèvement - Joindre un RIB uniquement si changement et pour toute nouvelle demande de prélèvement

Césu : Uniquement pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs

Possibilité de régler par Césu dématérialisé (Le code NAN vous sera communiqué sur demande en Mairie).

Caf, Ancv : Uniquement pour l'accueil de Loisirs

Pour les personnes qui ont choisi le prélèvement automatique, ces modes de règlements (Césu, Caf, Ancv) ne sont pas possibles.

Pièces à joindre au dossier

- Fiche sanitaire et copie de vaccination pour chaque enfant
- Attestation de quotient familial (sans attestation, le tarif le plus élevé vous sera facturé)
- RIB (si mise en place d'un nouveau prélèvement)
- Autorisation de prélèvement
- Formulaire de consentement
- Coupons/réponses des règlements intérieurs
- Copie de l'assurance scolaire et périscolaire
- En cas de divorce ou de séparation, fournir le(s) jugement(s) précisant le lieu d'habitation et l'attribution de l'autorité parentale de l'enfant

FICHE SANITAIRE

Nom.....Prénom.....Né(e) le :.....

Médecin traitant	Adresse	Téléphone	Ville

Autorisez-vous le Traitement contre la Pédiculose (infestation de la peau par les poux) : Oui Non

Groupe sanguin :.....

Rhésus :.....

Votre enfant bénéficie-t-il de l'AEEH : Oui Non

Antécédents médicaux	Commentaires - Hospitalisations

Régime alimentaire	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Allergie	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Maladies spécifiques	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Vaccin obligatoire		Dernière vaccination	Prochaine vaccination
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite	/...../...../...../.....

Traitements médicamenteux	Début	Fin	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>/...../...../...../.....	

Maladie spécifique	Début	Fin	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>/...../...../...../.....	

Notes médicales et/ou recommandations utiles des parents

*conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en adressant un e-mail à chemaze@chateaugontier.fr ou par courrier à la mairie de Chemazé.

Je, soussigné(s) responsable de l'(es) enfant(s), déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier, et autorise, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale), rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je déclare avoir pris connaissance de règlement intérieur de la restauration scolaire, de la garderie et de l'accueil de loisirs.

ALe.....

Mention « Lu et approuvé »

Mention « Lu et approuvé »

Signature Parent 1

Signature Parent 2

FICHE ENFANT

Nom..... Prénom.....

M F

Né(e) le/...../..... à Dépt : Nationalité :

Nom-Prénom Parent 1 :

Adresse :

N° de tél fixe/...../...../...../..... N° de tél portable/...../...../...../.....

Employeur : N° de tél professionnel/...../...../...../.....

Adresse mail :

Nom-Prénom Parent 2 :

Adresse (si différente) :

N° de tél fixe/...../...../...../..... N° de tél portable/...../...../...../.....

Employeur : N° de tél professionnel/...../...../...../.....

Adresse mail :

Etablissement scolaire : Classe :

Nom de la compagnie d'assurance scolaire : N° de police :

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant autre(s) que le(s) responsable(s) légal(aux)				
Nom/Prénom	Adresse	N° de tél 1	N° de tél 2	Lien familial

Personne(s) à contacter en cas d'urgence (si différentes des personnes autorisées à venir chercher l'enfant)				
Nom/Prénom	Adresse	N° de tél 1	N° de tél 2	Lien familial

Autorisations diverses	
J'autorise l'utilisation et la diffusion des photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la collectivité, dans le cadre de ses actions de communication pour une durée indéterminée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Sorties	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transport en car	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transport avec le véhicule 9 place du CCAS	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transports avec le véhicule personnel de l'animateur	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autorisation de rentrer seul après les activités	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Brevet de natation	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si oui, merci de nous fournir une copie
Test antipanique	Commentaires
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si oui, merci de nous fournir une copie

REGLEMENT de FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

LIEU

L'A.L.S.H de Chemazé pour les enfants de 3 à 10 ans se situe dans l'enceinte de la salle Léo Lelée, rue du pin, à quelques pas de l'école St Henry.

• L'ALSH dispose d'une salle d'activité, une seconde rue du stade pour les 7-10 ans, d'une salle/dortoir, d'un coin repas, d'un bureau, de toilettes enfants ainsi que d'une toilette adulte et d'un espace ludique extérieur attenant à la salle d'activité.

HORAIRES

Garderie MATIN	MATIN	REPAS	APRES MIDI	Garderie SOIR
7h15-8h30	8h30-11h45	11h45-13h30	13h30-17h30	17h30-19h00

Exemple : Si votre enfant est inscrit à :

- * 1 JOURNEE et que vous arrivez avant 8h30 (fin de la garderie), la mairie vous facturera 1 GARDERIE MATIN en plus
- * 1 APRES MIDI AVEC REPAS et que vous arrivez avant 11h30, la mairie vous facturera 1 MATIN en plus
- * 1 APRES MIDI SANS REPAS et que vous arrivez avant 13h30, la mairie vous facturera 1 REPAS en plus
- * 1 MATIN AVEC REPAS et que vous partez après 13h30, la mairie vous facturera 1 après-midi en plus
- * 1 JOURNEE sans garderie du soir et que vous arrivez après 17h30, la mairie vous facturera 1 GARDERIE en plus.
- * 1 JOURNEE AVEC LA GARDERIE de 17h30 à 18h30 et que vous arrivez après 18h30, la mairie vous facturera 1 GARDERIE en plus.

SOYEZ DONC VIGILANT QUANT A VOTRE HEURE DE PRESENCE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

DELAIS D'INSCRIPTION

Pour une inscription les mercredis, inscrire au plus tard, le lundi 17h00

Pour une inscription sur la période des vacances, inscrire au plus tard le jeudi précédent avant 10h

Via le Portail Famille (voir information jointe au dossier)

Attention, si votre enfant n'était pas inscrit à la cantine, le repas vous sera facturé deux fois (4.54 x 2)

TARIFS PRÉVISIONNELS 2024-2025

	QF ≤ à 850 €	QF ≥ à 850 €	Hors Commune
Garderie MATIN	1.68 €	1.91 €	2.20 €
Garderie SOIR			
De 17h30 à 18h30	1.01 €	1.13 €	1.36 €
De 18h30 à 19h00	0.53 €	0.59 €	0.74 €
TOTAL SOIR	1.54 €	1.72 €	2.10 €
Tarif retard après 19h	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Cantine	4.54 €	4.54 €	5.19 €
Journée	9.14 €	10.48 €	12.27 €
Journée avec SORTIE	11.93 €	13.27 €	15.06 €
Demi-Journée	4.92 €	5.58 €	7.25 €
Demi-Journée avec SORTIE	7.69 €	8.36 €	10.04 €



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 10 ans, il est déclaré pour l'année auprès de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations).

L'Accueil de Loisirs se doit de respecter le taux d'encadrement en vigueur de la DDETSPP :
1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans / 1 animateur pour 12 enfants de - de 10 ans

L'A.L.S.H est titulaire du **contrat VILLASSUR GROUPAMA**, numéro : 0008

Hygiène et Santé :

Les enfants viennent à l'ALSH dans une tenue adaptée à l'activité ainsi qu'à la période de l'année, avec une hygiène corporelle correcte (attention aux poux)

Tout enfant présentant un état de santé préoccupant (température supérieure à 38, vomissement, blessure...etc....), se verra mis au repos avec les premiers soins, avec un appel aux parents, au médecin, aux urgences selon le degré de son état de santé.

*Désormais votre enfant doit amener **un petit déjeuner, un goûter et une gourde.***

Dorénavant, le personnel municipal n'est plus autorisé à administrer un traitement médical à votre enfant même avec une ordonnance.

Sécurité et Responsabilité :

Pour la sécurité de vos enfants et afin d'éviter de pénétrer dans les locaux, nous vous demandons de prévenir de votre arrivée le matin et le soir en sonnant à la porte de la garderie.

Un parent souhaitant que son enfant quitte l'ALSH seul ou accompagner d'une tierce personne, non indiquée dans le dossier d'inscription, **devra en informer l'équipe d'animation et fournir une autorisation écrite.**

Aucun objet extérieur à l'ALSH n'est autorisé (jeu, jouet. etc.), nous ne sommes donc pas responsables des dommages occasionnés sur ces derniers.

Règles de vie :

Chaque enfant est responsable de son comportement vis-à-vis des autres, des locaux et du matériel (les règles de vies sont établies avec les enfants.)

Les comportements inadaptés à l'intégrité physique et morale seront sanctionnés.

En cas de problème avec un enfant, la discussion reste privilégiée pour comprendre et trouver une solution et un retour sera fait auprès des parents

Pour les élèves du Primaire, si une sanction est justifiée, elle est prise en fonction de la nature et de la gravité de la situation.

Un avertissement écrit et transmis aux familles par le biais de la mairie peut être mis en place :

1^{er} avertissement : mise en garde

2^{ème} avertissement : Discussion entre Mme Le Maire, le responsable du service et l'enfant au sein de l'ALSH.

3^{ème} avertissement : Convocation de l'enfant et de ses parents à la mairie avec Mme Le Maire et le responsable du Service et décision sur une exclusion temporaire ou définitive.

.....
Coupon réponse du Règlement de Fonctionnement et intérieur 2024/2025 à rendre avec le dossier d'inscription

NOM et PRENOM DE(S) L'ENFANT(S) :

NOM et PRENOM du Tuteur légal :

Signature du **Tuteur légal** et de(s) **l'enfant(s)**, précédé de la mention (Lu et Approuvé)

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU

L'Accueil Périscolaire de Chemazé accueille les enfants scolarisés à l'école Saint Henry (Maternelle et Primaire). Il se situe dans l'enceinte de la salle Léo Léléé, rue du Pin, à quelques pas de l'école. Il dispose d'une salle d'activité, de deux salles, d'un bureau, de toilettes enfants et adultes, d'un coin repas, d'une cuisine et d'un espace ludique extérieur attenant à la salle d'activité.

HORAIRES

Garderie MATIN	Repas	Garderie SOIR (3 créneaux)
7H15-8H40	Maternelle : 11h45-13h20 Primaire : 12h05-13h20	S1 : 16h30-17h30 S2 : 17h30-18h30 S3 : 18h30-19h

Exemple : Si votre enfant est présent à la garderie de 17h30 à 18h30 et que vous arrivez après 18h30, le tarif S1 + S2+ S3 vous sera facturé.

DELAIS D'INSCRIPTION A LA CANTINE

L'inscription des enfants prenant régulièrement leurs repas, est obligatoire avant la rentrée de Septembre, si cela est occasionnel ou pour prévenir d'une absence, il faut en informer le service cantine en utilisant l'adresse mail : cantine.chemaze@orange.fr dans les délais présentés ci-dessous :

Le Lundi avant 10h00 pour le **Mardi**, **le Mercredi** avant 10h00 pour le **Jeudi**,

Le Jeudi avant 10h00 pour le **vendredi** et **le Vendredi** avant 10h00 pour le **Lundi** suivant.

Pour le pont de l'Ascension, merci de prévenir la cantine par mail au plus tard le **mercredi** avant 10h.

Pour les sorties scolaires, merci de prévenir la cantine par mail au plus tard la **veille** avant 10h.

APRES LES VACANCES SCOLAIRES, prévenir le dernier jour des vacances (le vendredi) avant 10h pour le jour de la reprise de l'école (le lundi suivant)

Dès lors que l'enfant est confié par l'école au service cantine, le repas sera facturé.

ATTENTION : Si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, le repas vous sera facturé deux fois (4.54 € x 2).

Si vous inscrivez votre enfant à la cantine mais qu'il n'est pas présent, le repas vous sera facturé à moins d'un certificat médical.

ATTENTION : Les certificats médicaux ne sont acceptés **que dans le mois en cours** /Aucune inscription ne sera prise oralement ou papier volant par le personnel, celle-ci se fera par **le Portail Famille (voir fiche information jointe)**

Cependant pour prévenir d'une absence ou d'un changement, vous devez en informer la cantine en utilisant l'adresse mail suivante : cantine.chemaze@orange.fr, dans les délais présentés ci-dessous :

Le Lundi avant 10h00 pour le **Mardi**, **le Mercredi** avant 10h00 pour le **Jeudi**,

Le Jeudi avant 10h00 pour le **vendredi** et **le Vendredi** avant 10h00 pour le **Lundi** suivant

LA GARDERIE

Le soir, le personnel municipal prend en charge vos enfants **dès qu'ils franchissent le portail de l'école**, c'est-à-dire à 16h40 ce qui entraîne l'heure de départ de la facturation.

Le pointage le soir, sera effectif seulement à la sortie de l'enfant et non à l'arrivée des parents.

ATTENTION : **Aucun enfant ne pourra être récupéré par vos soins sur le trajet école-garderie (celui-ci s'effectue par l'arrière de la salle Léo Léléé) afin d'assurer une meilleure sécurité pour vos enfants.**

Un temps de leçon autonome est possible dès la fin du goûter, les jours où il y a de l'école le lendemain.

Au-delà de 19h la garderie n'étant plus assurée, nous demandons aux parents d'être ponctuels. En cas de retard merci de prévenir le service Garderie, cependant vous serez facturé du forfait retard de 10€.

Les informations concernant l'école, sont à transmettre directement à l'école sans passer par les agents de la commune.

TARIFS PREVISIONNELS 2024-2025

	QF ≤ à 850 €	QF ≥ à 850 €
Garderie MATIN	1.68 €	1.91 €
Garderie SOIR		
De 16h30 à 17h30	1.01 €	1.13 €
De 17h30 à 18h30	1.01 €	1.13 €
De 18h30 à 19h00	0.53 €	0.59 €
TOTAL SOIR	2.55 €	2.85 €
Tarif retard après 19h	10.00 €	10.00 €
Forfait de garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire	4,20 € / mois	4.20 € / mois
Cantine	4.54 €	4.54 €



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU

L'Accueil Périscolaire de Chemazé accueillent les enfants scolarisés à l'école Saint Henry (Maternelle et Primaire), il est déclaré pour l'année auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Social et de la Protection des Populations), le taux d'encadrement est le suivant : 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans / 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

L'A.L.S.H est titulaire du **contrat VILLASSUR GROUPAMA**, numéro : 0008

HYGIENE ET SANTE

Dès la rentrée, nous demandons **obligatoirement** aux enfants inscrits à la cantine d'apporter une serviette **étiquetée** à son nom en tissu le lundi, qu'ils récupéreront en fin de semaine afin de la laver.

Les enfants accueillis en Accueil Périscolaire doivent avoir une tenue adaptée à la période de l'année et une hygiène corporelle correcte (attention aux poux)

Tout enfant présentant un état de santé préoccupant (température supérieure à 38, vomissement, blessure, etc...), se verra mis au repos avec les premiers soins, avec un appel aux parents, au médecin, aux urgences selon le degré de son état de santé. Dorénavant, le personnel municipal n'est plus autorisé à administrer un traitement médical à votre enfant même avec une ordonnance.

SECURITE ET RESPONSABILITE

Pour la sécurité de vos enfants et afin d'éviter de pénétrer dans les locaux, nous vous demandons de prévenir de votre arrivée le matin et le soir en sonnant à la porte de la garderie qui est toujours fermée.

Désormais votre enfant peut amener **un petit déjeuner et un goûter mais doit avoir une gourde**.

Un parent souhaitant que son enfant quitte l'Accueil Périscolaire seul ou accompagné d'une tierce personne, non indiquée dans le dossier d'inscription, devra en informer l'équipe d'animation et fournir une autorisation écrite (sans autorisation, les agents ne pourront pas laisser partir l'enfant seul).

Aucun objet extérieur à l'Accueil Périscolaire (jeux, jouets...) n'est autorisé, nous ne sommes donc pas responsables des dommages occasionnés sur ces derniers.

Afin de favoriser le développement gustatif des enfants, le personnel veille à ce que l'enfant goûte aux divers aliments sans insistance.

Afin de développer leur autonomie et responsabilité, après le Service de la cantine et du goûter, les enfants participent aux divers tâches (débarassage, lavage des tables, rangements,) accompagné du personnel.

REGLES DE VIE

Chaque enfant est responsable de son comportement vis-à-vis des autres, des locaux et du matériel (les règles de vies sont établies avec les enfants.)

Les comportements inadaptés à l'intégrité physique et morale seront sanctionnés. En cas de problème avec un enfant, la discussion reste privilégiée pour comprendre et trouver une solution et un retour sera fait auprès des parents

Pour les élèves du Primaire, si une sanction est justifiée, elle est prise en fonction de la nature et de la gravité de la situation. Un avertissement écrit et transmis aux familles par le biais de la mairie peut être mis en place :

1^{er} avertissement : mise en garde

2^{ème} avertissement : Discussion entre Mme Le Maire, le responsable du service et l'enfant au sein des locaux périscolaires.

3^{ème} avertissement : Convocation de l'enfant et de ses parents à la mairie avec Mme Le Maire et le responsable du Service et décision sur une exclusion temporaire ou définitive.

Coupon réponse du Règlement de Fonctionnement et Règlement Intérieur 2024/2025 à rendre avec le dossier d'inscription

NOM et PRENOM DE(S) L'ENFANT(S) :

NOM et PRENOM du Tuteur légal :

Signature du **Tuteur légal** et de (s) **l'enfant(s)**, précédé de la mention (Lu et Approuvé)

Afin de se mettre en conformité à ses obligations, la commune de Chemazé vous soumet la signature du formulaire de consentement pour le traitement de données personnelles.

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) est un nouveau règlement européen qui encadre les règles de protection des données personnelles (règlement UE 2016/679), applicable au 25/05/2018

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LE
TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES**



La Commune de Chemazé, collecte et traite vos données personnelles au sein du logiciel Domino'Web.

Ce logiciel permet la gestion des structures d'accueil et de Loisirs.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de/des enfant(s)

.....

Accepte le traitement de mes données et/ou des données de mes enfants.

N'accepte pas le traitement de mes données et/ou des données de mes enfants.

Accepte le traitement des photos de mes enfants.

N'accepte pas le traitement des photos de mes enfants.

Veillez cocher la case correspondante si vous acceptez/ n'acceptez pas le traitement de vos données

En cas de refus, la collectivité se réserve le droit de ne pas accueillir votre ou vos enfant(s) dans ses structures.

Veillez-vous adresser à la commune de Chemazé :

chemaze@chateaugontier.fr

Mairie de Chemazé

Place de la Mairie

53200 CHEMAZE

Tél : 02.43.70.20.20

Fait le : _____ Signature _____

A conserver par la
famille

INFORMATION

Numéros utiles :

* Mairie : 02.43.70.20.20

* Service cantine et garderie :

Uniquement pour les désinscriptions : 02.43.70.28.75

Email cantine : cantine.chemaze@orange.fr

* Service Enfance/Jeunesse/Périscolaire :

Christine HENRY 06.03.99.64.89

Bureau 02.43.07.17.99

Email : chemaze.jeunesse@orange.fr

A conserver par la
famille

PORTAIL FAMILLE

Les inscriptions à la cantine (lorsque votre enfant mange irrégulièrement à la cantine) et à l'accueil de loisirs se font exclusivement via le portail famille.

Pour pouvoir créer votre compte, **une adresse mail est nécessaire**, merci de bien vouloir nous la fournir dans ce dossier familial.

Pour cela, rendez-vous sur le site de la commune : www.chemaze.fr

Cliquez sur l'onglet Enfance - Jeunesse puis vous aurez accès à la page Portail Famille

Saisissez votre identifiant : il s'agit de votre adresse mail, puis cliquez sur mot de passe oublié, afin de pouvoir créer un mot de passe et ainsi créer votre compte.

Un guide d'utilisation est également disponible, afin de vous aider, si besoin, dans cette démarche.

Bienvenue sur notre portail famille

PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Hôtel de Pays
23 place de la république
53200 CHATEAU GONTIER
Tél : 02 43 09 55 55
[Contactez-nous](#)

Visiteur

[Accueil](#)
[Mon compte](#)
[Déconnexion](#)

Château-Gontier sur Mayenne
[Chemazé](#)
[Coudray](#)
[La Roche-Neuville](#)
[Origné](#)
[Prée d'Anjou](#)
[Maison de la Petite Enfance](#)
[Service des Sports](#)
[Guide d'utilisation du portail famille](#)
[Atelier Parentalité](#)

Gérez en toute simplicité les activités de vos enfants sur le Portail Famille

Connexion à votre espace

Identifiant Mot de passe

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

Pour bénéficier d'un tarif adapté à vos ressources et à votre situation, merci de nous apporter votre nouvelle attestation CAF ou MSA afin de mettre à jour votre quotient familial pour la rentrée 2019-2020.

Avec le Code Famille transmis par votre Mairie, vous pouvez accéder directement au Portail Famille à partir du site de la Ville. En un clic les données sont alors immédiatement transmises au Guichet unique qui prendra en compte vos demandes.

Grâce au Portail Famille, vous pouvez :

- Consulter et modifier vos données personnelles et familiales
- Consulter vos factures
- Consulter les menus des restaurants scolaires
- Consulter les programmes des accueils de loisirs
- Consulter les tarifs du périscolaire, de la restauration et de l'accueil de loisirs

N'hésitez pas à nous contacter.